



Reconnaissance en paternité

Par **KLINE3706**, le **05/03/2008** à **14:52**

Mon père ne m'a pas reconnue il y a 35 ans, car ma mère ne l'a pas prévenu qu'elle était enceinte (elle était célibataire à l'époque). Il l'a appris par la suite ,mais elle a refusé qu'il me rencontre...

Aujourd'hui j'ai 35 ans et il vient de reprendre contact avec moi.

J'ai néanmoins un gros doute quant à sa paternité : ma mère m'a toujours dit qu'elle "m'avait eue" avec un autre....

Quels sont mes recours pour que les choses s'officialisent ?

Est-il encore temps de passer devant les tribunaux (test ADN, reconnaissance en paternité) ?

Un père m'a toujours manqué.

Je l'ai peut-être trouvé aujourd'hui, mais je veux être certaine que c'est bien lui !

Par **Kpymette**, le **05/03/2008** à **21:03**

A priori je pense que vous pouvez tout à fait faire un test de paternité si votre "père" est d'accord.

Peut-être même pouvez-vous faire ce test sans passer par le tribunal si vous êtes d'accord tous les deux, cela accélérerait la procédure et limiterait les frais.